



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Attention :
La bibliothèque municipale sera fermée pour inventaire du 9 au 21 novembre 2015.



PROCHAINES DATES

CLUB LECTURE

Jeudi 10 décembre à 19h

PORTAGE À DOMICILE DE LIVRES

Vendredi 18 décembre

LIRE AUX ÉCLATS

Dans le cadre de Lire aux Éclats en partenariat avec la Fédération des Oeuvres Laïques, la bibliothèque municipale reçoit pour les scolaires : **Marc Pouyet et Katy Couprie**



RENDEZ-VOUS ... SPECTACLE DE NOËL samedi 19 décembre 2015 à 15h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Rendez-vous... Spectacle de Noël
Samedi 19 décembre 2015 à 15h
«L'Arbre aux chaussures»
par la Cie Tea Green Boat

Spectacle de marionnettes pour enfants à partir de 3

gratuit sur inscription

02 48 30 60 11
bibliotheque@saintgermaindupuy.fr
bibliotheque.saintgermaindupuy.fr
https://www.facebook.com/bmsaintgermain

Spectacle de marionnettes pour les enfants à partir de 3 ans.

« Tim a perdu sa chaussure gauche et la cherche désespérément. Un vieil homme lui dit qu'il la trouvera sûrement sur un arbre pas comme les autres. Tout en sautant à cloche-pied, Tim part en quête de sa chaussure, en suivant les instructions données par le vieil homme ».

L'arbre aux chaussures est un spectacle de marionnettes destiné à un public familial. L'histoire s'inspire d'un arbre vu à Chypre, où les gens accrochaient des draps et des petits papiers contenant des messages secrets. Cette idée renouait avec un thème ancestral et récurrent dans les contes populaires de nombreuses cultures, l'arbre à vœux, ainsi qu'avec les « shoe trees », d'où pendent des chaussures lancées rituellement par les gens.

Contact

02 48 30 60 11
bibliotheque@saintgermaindupuy.fr
bibliotheque.saintgermaindupuy.fr
https://www.facebook.com/bmsaintgermain

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUY

Informations municipales



MARQUAGE DES VÉLOS
L'association Mon Cher Vélo, procédera au marquage des vélos sur présentation d'une pièce d'identité. Gratuit pour les germinois sur présentation du justificatif de domicile*.

* Le marquage BICYCODE permet d'immatriculer un vélo et de l'inscrire sur un registre national. Policiers et gendarmes y ont accès pour identifier le propriétaire d'un vélo retrouvé. www.bicycode.org

CONTRÔLE DES PHARES
Le Centre Communal d'Education Routière, la police municipale de Saint Germain du Puy en partenariat avec la société GALLET vous proposent un contrôle gratuit des feux de voiture.

* Une participation de 2€ sera demandée pour les personnes extérieures à la commune.

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015
DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H30
Place du 8 mai 1945 - Saint Germain du Puy
<http://www.saintgermaindupuy.fr/>
<https://www.facebook.com/ville.germain>

CONTRÔLE DES PHARES ET MARQUAGE DES VÉLOS

RENDEZ-VOUS LE 21 NOVEMBRE À PARTIR DE 9H

Le Centre Communal d'Education Routière en partenariat avec la société Gallet et l'association Mon Cher Vélo vous proposent un contrôle des phares de vos voitures, ainsi qu'un marquage Bicycode de vos vélos.

Marquage vélo

Le marquage BICYCODE® est un numéro unique et standardisé, gravé sur le cadre des vélos et référencé dans un fichier national accessible en ligne : www.bicycode.org. L'objectif du système est une traçabilité permettant la restitution des vélos à leurs propriétaires en cas de vol



FEU D'ARTIFICE DE NOËL

Cette année, le feu d'artifice de Noël aura lieu le **vendredi 18 décembre 2015**.

Rendez-vous place de la mairie à la nuit tombée.

Après le feu d'artifice, le Père Noël distribuera des friandises aux enfants.

(Selon les conditions climatiques)

AGENDA

▶ MERCREDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918
11h45, devant le monument aux morts

▶ SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 NOVEMBRE

Concours de Tir à l'arc 1ère Cie d'Arc de Saint Germain du Puy
- **Spécial jeunes et adultes débutants**
De 14h30 à 17h30, gymnase Jacques Prévert
- **2 x 18m**
De 19 h à 23 h, et de 9h45 à 17h30, remise des récompenses vers 17h30

▶ VENDREDI 20 NOVEMBRE

Conseil municipal 19h15, mairie

▶ SAMEDI 21 NOVEMBRE

Bourse aux jouets et vêtements organisée par l'association "Agenda 21 du collège Jean Rostand"
De 9 h à 13 h, collège Jean Rostand

▶ SAMEDI 21 NOVEMBRE

Journée de la sécurité routière
Réglage des phares et bicycode
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, place du 8 mai 1945

▶ SAMEDI 21 NOVEMBRE

Soirée Beaujolais de l'APPEL
19h30, espace Nelson Mandela (sur réservation)

▶ DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Prix de la municipalité de Cyclocross
Organisé par CYCLUNI, terrain de bicross

▶ DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Concert d'accordéons
Proposé par l'association Music 2000. À 15h30, en l'église de Saint Germain du Puy



L'accordéon Club du Berry

Dirigé par Denis Chevalier
- Symphonie du nouveau monde
- Meydley de Paris
- Edith Piaf

Renseignements
02 48 30 73 27
Entrée : 5€

▶ VENDREDI 27 ET SAMEDI 28 NOVEMBRE

Collecte de la Banque Alimentaire - Carrefour Market

▶ SAMEDI 28 NOVEMBRE

Concours de Belote de l'UNC-AFN
L'après-midi, espace Nelson Mandela

▶ VENDREDI 4 DÉCEMBRE

Loto du Téléthon - 20h, Espace Nelson Mandela

▶ DIMANCHE 6 DÉCEMBRE

1er tour des élections régionales
Espace Nelson Mandela

▶ VENDREDI 18 DÉCEMBRE

Feu d'artifice de Noël
Place de la mairie - A la nuit tombée

ESPACES VERTS

Dans le cadre du projet «zéro-pesticides», la place située impasse de Bretagne a été enherbée par les agents des services techniques.
Cette action permettra, entre autre, de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les services municipaux du CCAS et du RAM ont été transféré, depuis le mois de mai, dans les anciens locaux du foyer restaurant situé rue de la Marguillerie. Des travaux ont déjà été engagés, d'autres sont à venir, afin d'intégrer l'épicerie sociale à cet espace.

Le numéro de téléphone reste inchangé : **02 48 66 34 48**.



LOCATION DE BENNES

Les locations de bennes se font désormais en mairie.
Rendez-vous à l'accueil, ou par téléphone au 02 48 30 84 18.

ELECTIONS RÉGIONALES



Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Modalités des élections régionales 2015

Les élections régionales de décembre 2015 se dérouleront à quelques jours de la naissance officielle, au 1er janvier 2016, des 13 nouvelles régions métropolitaines créées par la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

Le mandat des conseillers régionaux élus en mars 2010 prendra fin en décembre 2015. Pour 7 d'entre elles, les régions métropolitaines issues du redécoupage administratif succéderont aux régions qu'elles regroupent dans tous leurs droits et obligations. Dans les régions constituées par regroupement de plusieurs régions, le président de chaque conseil régional gèrera cependant « les affaires courantes ou présentant un caractère urgent entre la date du scrutin et le 31 décembre 2015 ».

Mode de scrutin

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%), elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante. Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Au second tour, la liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont

répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

Les 13 nouvelles régions et leurs effectifs

L'effectif du conseil régional et le nombre de candidats par section départementale pour l'élection du nouveau conseil régional sont fixés par décret en Conseil d'État :

- L'effectif du conseil régional est égal à la somme des effectifs des conseils régionaux des régions regroupées ;
- le nombre de candidats par section départementale est déterminé en fonction de la population de chaque département à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste. À ce nombre, sont ajoutés, pour chaque section départementale, deux candidats.

1757 conseillers régionaux sont à élire dans toute la France, dont 77 en région Centre-Val de Loire.



STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ÉCOLES

Rappel : le stationnement est interdit et dangereux aux abords des écoles en dehors des emplacements matérialisés.

Nous vous invitons à stationner sur le parking existant à côté de l'église et ainsi accompagner vos enfants à pied, à l'école.



Les véhicules en infraction seront systématiquement verbalisés.



Le parking de l'église se situe à moins de 200 mètres des écoles, soit 2 minutes à pied.